

Début des mises à l'herbe imminent

Les bulletins "Pousse de l'herbe" se poursuivent pour l'année 2024. Chaque semaine, la Chambre d'agriculture présente l'évolution de la pousse de l'herbe de 13 stations météorologiques du département en utilisant la méthode des "sommes de températures" de l'INRAE. L'objectif est d'apporter une idée sur le stade physiologique des prairies afin d'adapter les pratiques.

Repérer les stades-clés des prairies

Les sommes de températures permettent de repérer les stades importants de la pousse de l'herbe tel que : le départ en végétation, l'épis à 5 cm du sol, l'épiaison, la floraison.


A chaque stade va correspondre une pratique de l'éleveur. Ainsi, dans l'idéal, le départ en végétation devrait correspondre à la mise à l'herbe des animaux, le stade épi 5 cm à la fin du déprimage, le début de l'épiaison aux premières coupes précoces tel que l'ensilage ou l'enrubannage (tableau 1) ...

Grâce aux sommes de températures, il est donc possible d'alerter les éleveurs sur les dates importantes de gestion de l'herbe. L'intérêt de cette méthode est de pouvoir s'adapter aux conditions spécifiques de chaque année (plus ou moins précoce ou tardive) et aux différences de précocité liées à l'altitude, au lieu de se baser systématiquement sur des dates figées.

Rappel méthodologique

Calcul des sommes de températures

Pour l'herbe, une somme de températures (exprimée en degrés jours) se calcule en additionnant les moyennes quotidiennes à partir du 1^{er} février, avec un minimum de 0°C et un maximum de 18°C. Ces moyennes sont établies à partir des minima et maxima relevés par la station météorologique locale.



Type de prairie	Stade de la prairie	Départ en végétation	Epi à 5 cm du sol	Début épiaison	Pleine épiaison	Pleine Floraison
	Pratique (à l'optimum)	Mise à l'herbe	Fin déprimage	Ensilage Enrubannage	Foin précoce	Foin tardif
Type de prairie	Prairie temporaire fertile et précoce	250° jour	500° jour	750° jour	1000° jour	1200° jour
	Prairie permanente fertile et précoce	300° jour	500° jour	900° jour	1100° jour	1300° jour
	Prairie permanente de fertilité moyenne	400° jour	800° jour	1000° jour	1100° jour	1600° jour
	Prairie permanente peu fertile	500° jour	1000° jour	/	/	/

Tableau 1 : Correspondance, pour les différents types de prairie, entre les sommes de températures, les stades de pousse de l'herbe et les pratiques optimales d'exploitation

Tableau 2 : Situation au 25 février 2024

Station météo	Altitude (m)	Somme de T°C au 25 février 2024	Somme de T°C au 25 février 2023	Moyenne des sommes de T°C au 25 février depuis 10 ans (sauf Alpuech 8 ans)	Cumul des pluies des 15 derniers jours (en mm)
Alpuech	1 107	127	83	78	75
Brusque	858	182	149	-	48
Canet de Salars	860	150	114	109	63
Colombières	647	191	162	-	68
Cornus	718	168	80	-	42
Huparlac	860	165	132	-	113
Lacroix Barrez	748	156	131	107	92
Millau (Soulobres)	715	164	144	120	83
Montlaur	370	183	148	139	42
Peux et Couffouleux	830	221	137	165	34
St Côte d'Olt	380	183	143	-	47
Salles la Source	578	211	148	-	67
Villefranche de Rouergue	333	212	148	171	55

Une précocité exceptionnelle pour ce début 2024 ! En moyenne, 14 jours d'avance par rapport à 2023

Les températures se sont rafraîchies en fin de semaine dernière mais sans fortes gelées, ce qui ne pénalise pas fortement la reprise de végétation. Au 25 février 2024, on constate une avance de 10 à 20 jours suivant les zones par rapport à l'année dernière et de 10 jours par rapport à la moyenne des 10 dernières années.

Au niveau des sols, le passage pluvieux du week end dernier a saturé les sols en eau.

La semaine s'annonce sans fortes gelées et avec des températures proches de zéro pour les nuits et en journée de 5 à 10°C en moyenne sur le département. La pousse de la végétation devrait continuer.

De nouveau, de la pluie est prévue à partir de la fin de la semaine.

Les conditions climatiques et de portance des sols limitent les mises à l'herbe

Les zones basses approchent les 250°J, ils devraient être atteints dans la semaine ou début de semaine prochaine. Si la portance des parcelles et les conditions climatiques le permettent, **les mises à l'herbe sont à commencer**.

La croissance de l'herbe n'est pas optimale (environ 10 kgMS/ha/j). Cependant, il faut commencer à consommer l'herbe issue de la pousse d'automne/hiver pour favoriser les repousses de qualité et favoriser le tallage des graminées.

Les quantités disponibles sont moindre qu'en pleine pousse, il faut donc gérer l'ingestion des animaux au pâturage par le nombre d'animaux, le temps de pâture et/ou la complémentation à l'auge. Le premier tour de pâturage doit être plus long qu'en pleine pousse (prévoir un délai de repousse entre 2 pâturages de l'ordre 35 à 40 jours). Augmenter la surface à pâturer à la mise à l'herbe par le déprimage de certaines parcelles de fauche permet d'allonger son tour et d'avoir une coupe de meilleure qualité sans perdre en rendement (à condition de ne pas étêter les graminées). Le déprimage est à privilégier sur les parcelles en foin (fauche tardive). En cas de surface restreinte, jouer sur la complémentation à l'auge et le temps de sortie des animaux.

Dans certaines zones de moyenne à hautes altitude, Brusque, Colombières, Millau (Soulobres), Peux et Couffouleux et Salles la Source, on s'approche des 200°j, la mise à l'herbe est possible sur les prairies les plus précoces et portantes. Si les conditions météorologiques le permettent, sortir vos animaux, même quelques heures, permet de consommer la pousse de cet hiver et donner de la lumière à la prairie pour favoriser le tallage. De plus, cela permet d'assurer une transition alimentaire plutôt longue, d'économiser des stocks et de commencer à créer le décalage de pousse entre les paddocks. En effet, l'herbe disponible aujourd'hui ne le sera plus dans 1 à 2 mois. Faites le point sur les volumes d'herbe disponibles pour ne pas sur-pâturer et prévoyez un délai de repousse entre 2 pâturages de l'ordre 40 jours.

Prévoir une transition alimentaire et une complémentation en minéraux car l'herbe jeune est carencée en sodium, magnésium, cuivre et zinc.

Tableau 3 : Synthèse en fonction de l'altitude et du type de prairie

	Basse altitude (<500 m)	Moyenne altitude (entre 500 et 800 m)	Haute altitude (entre 800 et 1 000 m)	Très haute altitude (>1 000 m)
Prairie temporaire fertile et précoce	Début de la mise à l'herbe/Déprimage*			Verdissement parcelles bien exposées – Prairie au repos végétatif
Prairie permanente fertile et précoce				
Prairie permanente de fertilité moyenne	Verdissement parcelles bien exposées	Verdissement parcelles bien exposées	Prairie au repos végétatif	
Prairie permanente peu fertile		Prairie au repos végétatif		

*pâturage des parcelles prévues pour la fauche

2024, un avant-goût du climat en 2050 ?

Pour ce début d'année 2024, une précocité exceptionnelle est constatée ! En effet, des températures douces conjuguées à de belles journées ensoleillées ont fait démarrer les prairies de manière plus précoce que la moyenne des 10 dernières années. Pour rappel, l'année 2021 avait eu un démarrage précoce pour la mise à l'herbe (250°jours atteints entre le 26 février pour Villefranche de Rouergue et le 1 mars pour Montlaur). D'après les projections agro-climatiques réalisées dans le cadre du projet AP3C (Adaptation des Pratiques Culturelles au Changement Climatique), les précocités observées en 2021 et 2024 devraient se rapprocher des années moyennes dans le climat type 2050 (figure 1).

En théorie, de l'herbe serait disponible de plus en plus tôt en saison à l'horizon 2050, il faudra s'adapter en sortant plus tôt les animaux afin de valoriser cette pousse de qualité (sous réserve de portance). Cependant, le risque de gelées tardives ne disparaîtrait pas ! La pousse de l'herbe risque de faire davantage le yoyo. Cela demandera de l'adaptabilité et de la réactivité aux éleveurs : allonger le 1^{er} tour de pâture au dernier moment, valoriser les journées disponibles pour le pâturage pour ne pas prendre trop de retard sur la pousse, accepter des variations de production de lait en fonction du pâturage...

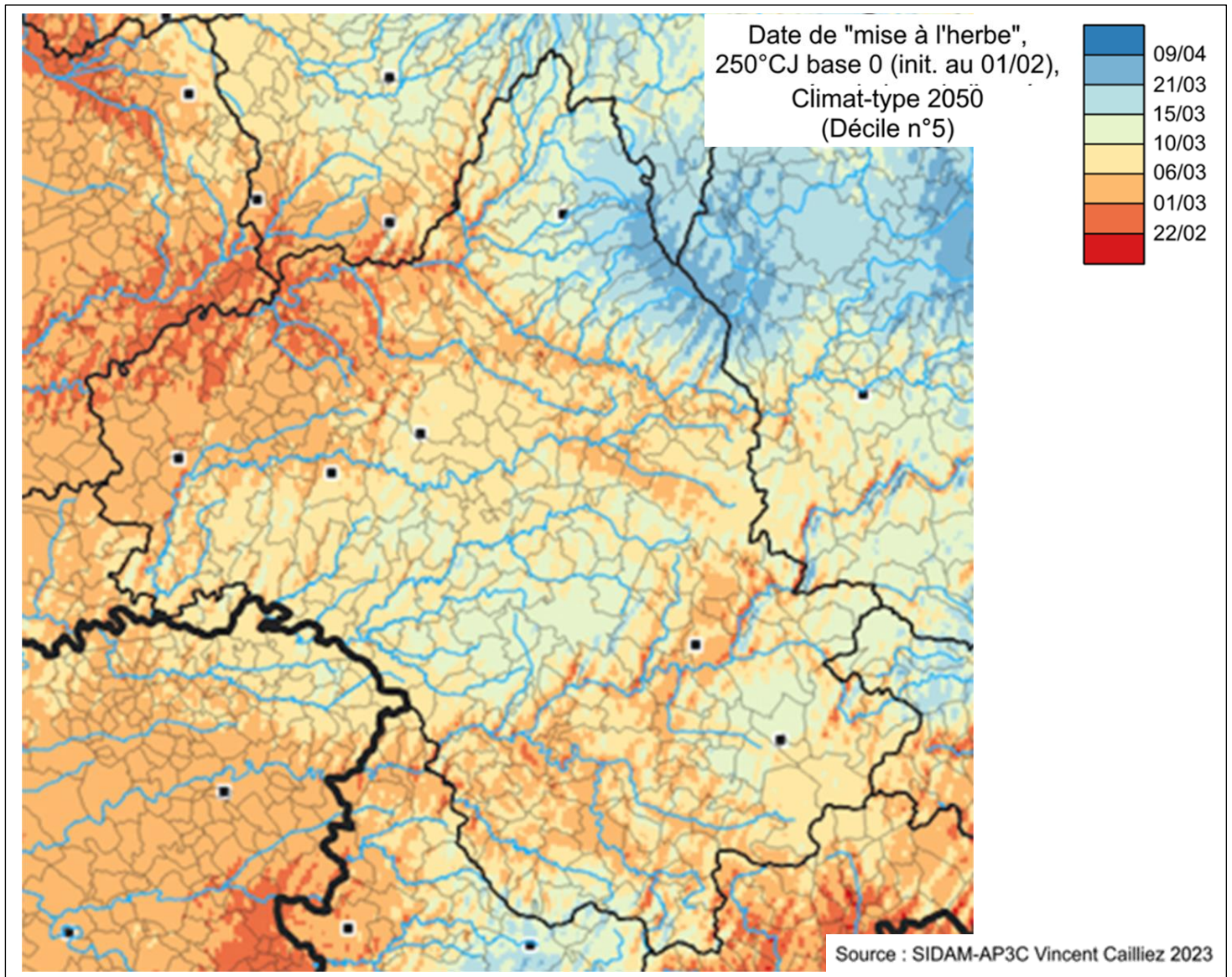


Figure 1 : Date médiane de mise à l'herbe à l'horizon 2050, d'après les travaux AP3C**

** médiane = 50% des projections climatiques se situent avant cette date médiane et les 50% restant se situent après cette date médiane.

Ce bulletin a été rédigé avec l'appui du CASDAR (ministère de l'Agriculture). Pour le recevoir directement par mail, il suffit d'envoyer une demande à l'adresse suivante : poussedelherbe@aveyron.chambagri.fr

**Sandra Frayssinhes,
Conseillère agronomie fourrage,
Chambre d'agriculture**